

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
 a Librairie-Corresp. de P. Justin,
 rue Montmartre, n° 18.
 chez MM. Lepelletier et Comp^e,
 rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

LE PRÉCURSEUR,



Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

46 francs pour 3 mois ;
 82 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 28 décembre.

Nous avons entrepris de prouver, comme une chose nouvelle, que la première république française n'avait pas été représentative, c'est-à-dire, qu'elle n'avait eu du régime républicain que le nom.

Si cette chose-là est nouvelle en effet ce n'est certainement que sur le papier, car nous sommes persuadés qu'elle est depuis long-temps dans l'esprit de tous les hommes qui ont étudié l'histoire de la révolution avec bonne foi, c'est-à-dire, sans autre intérêt que le progrès populaire et le développement de la philosophie politique.

Mais de même que dans les cours et dans les assemblées des pouvoirs officiels, il y a certaines choses qui ne se disent jamais, malgré leur vérité ou plutôt à cause de leur vérité, les partis s'assujettissent à des restrictions qui nous semblent mauvaises, d'abord parce qu'elles blessent la conscience, puisqu'une demi-vérité est un mensonge, et ensuite parce qu'elles sont tout-à-fait inutiles et ne servent qu'à donner à ceux qui se les imposent une physionomie d'hypocrisie maladroite, tout le monde aujourd'hui sachant très-bien le fond des intentions et des vues de ses adversaires.

Il a donc pu paraître convenable au parti libéral d'accepter l'assimilation avec le parti révolutionnaire de 93, sauf les sanglantes nécessités enfantées, disait-on, par la guerre extérieure et la Vendée. C'était un mensonge de plus et cela ne valait pas la peine d'un scrupule. Mais le parti républicain de l'avenir n'a aucune raison pour accepter ce mensonge. Tout au contraire ; il a mille motifs et de conscience et d'habileté à repousser toute analogie entre l'état général de la France sous la première république et son état actuel.

Il ne peut pas hésiter à reconnaître que la première république ne fut point et ne pouvait pas être représentative, car c'est de là qu'il doit partir pour prouver qu'il n'y aura dans l'avenir aucune des nécessités de violence qui poussèrent les minorités avancées et hardies de la Montagne à commettre des actes indignes d'une majorité qui connaît sa force et peut la prouver.

La Convention elle-même en avait jugé ainsi, et ne se faisait pas illusion sur ce qu'il y avait d'éphémère dans son existence et dans ses œuvres.

On ne peut en pareille matière procéder par voie de démonstration rigoureuse ; les faits généraux se constatent pour les hommes de bonne foi, mais ne se prouvent pas aux yeux de ceux qui ne veulent pas voir. Ainsi nous avons dit et nous répétons qu'en 89 le sentiment philosophique du 18^e siècle n'avait pas pénétré plus loin que la haute bourgeoisie. Nous ajoutons que ce sentiment se traduisait avec énergie et habileté par les travaux de la Constituante qui réalisa tout le progrès possible à cette époque.

Assurément, quoique la Constituante ait montré parfois l'instinct très-vif d'un avenir éloigné, on ne peut pas dire qu'elle eût en masse, autre chose que la représentation de la philosophie nouvelle et qu'elle ait fait autre chose que l'appliquer à la politique avec une merveilleuse habileté, un sang-froid, une science des faits et des hommes que nul gouvernement n'avait jusque-là déployés en France.

Elle représentait donc énergiquement la bourgeoisie voltairienne ; car alors les livres et les pamphlets n'étaient pas allés plus loin que la bourgeoisie.

La bourgeoisie voulait la destruction des deux aristocraties de la noblesse et de l'église : la Constituante les détruisit, et sous ce rapport la Convention ne fit que continuer son œuvre. — La bourgeoisie voulait une meilleure répartition et une plus grande mobilisation du sol : la Constituante prit de larges mesures qui aboutirent à ce résultat. — La bourgeoisie voulait l'égalité civile : la Constituante en jeta les bases.

Tout cela, nous en convenons, était une défaite du parti privilégié, mais ce n'était point un ordre social nouveau. Il fallait, pour faire un autre pas en avant, que les ferments de colère et de rancune fussent étouffés par le temps et par l'ha-

bitude. Il fallait surtout que le sentiment politique descendît dans les masses populaires.

Nous nous servons à dessein de ce mot : *sentiment politique*, parce que nous savons très-bien, qu'outre les intérêts qui poussent les peuples aux révolutions, il y a encore un instinct moral, vague peut-être dans chaque tête, mais très-net dans la masse nationale et qui, à un jour donné, fait explosion et proclame un nouveau principe.

Eh bien ! nous prétendons que hors des réformes civiles et territoriales de la Constituante, il n'y avait pas de sentiment général en France, et que les idées de la Convention ne furent pas du tout comprises par ceux même qui les soutinrent avec le plus de violence. — Nous parlons des idées d'organisation intérieure, et non point des mesures qui eurent pour objet la lutte contre l'étranger, sentiment commun à toutes les époques et à tous les régimes.

Pour résumer notre pensée en quelques mots, nous dirons qu'on ne retrouve plus sous la Convention, un seul mouvement pareil à l'incendie général des châteaux qui témoigna si rudement de la haine du peuple entier contre l'aristocratie.

Les principes organisateurs de Robespierre étaient si peu compris par la masse, que ses amis même de la Montagne étaient pour la plupart fort peu capables d'en entrevoir la portée et ne voyaient là qu'une formule pour massacrer les aristocrates.

Ainsi la liberté de la presse est stipulée comme un principe fondamental dans la motion de Robespierre, qui a été dernièrement le sujet d'une si vive polémique, et l'un des décrets rendus le 1^{er} prairial, durant le court triomphe des restes de la Montagne, fut la proscription de la presse qui corrompait, disait-on, l'intelligence populaire.

Cette contradiction dans les paroles s'explique facilement car elle était dans les faits. La Montagne proclamait la liberté de la presse et comprenait instinctivement que le peuple n'était pas encore assez éclairé pour supporter ce principe de virilité politique.

Voilà et plus fortement encore, le contre-sens qui se remarquerait dans tous les autres actes de la Montagne.

La Montagne proclamait une égalité qui privait la bourgeoisie du butin de sa victoire sur les classes privilégiées, et les classes populaires, au profit desquelles cette égalité était décrétée, n'en sentaient ni la valeur ni par conséquent le besoin.

Ainsi la Montagne mit en mouvement des passions énergiques mais inintelligentes, que la Constituante n'avait pas remués. Pressée par le concours des circonstances les plus menaçantes et les plus graves qui aient jamais pesé sur la tête d'aucun gouvernement, trahie par l'incapacité furieuse de bon nombre de ses agents, la Montagne se trouvait entre trois impulsions auxquelles il ne lui fut pas permis de résister à la fois : — D'abord celle des événements intérieurs et extérieurs qui lui montraient l'ennemi partout et une défense vigoureuse et sans pitié comme le seul moyen de salut ; — puis par ses propres convictions qui la portaient à compléter le travail de la Constituante, parce que les conséquences de cette première révolution lui semblaient aussi incontestables que son principe déjà appliqué ; — Enfin par la résistance et bientôt même par la réaction de la bourgeoisie effrayée qui ne comprenant rien à cet avenir, incapable de s'élever au point de vue de Robespierre, et dégoûtée des misérables exagérations de ses féroces et stupides séides, se rejeta violemment en arrière et devint plus embarrassante que ne l'avait été l'aristocratie elle-même.

La Montagne ne pouvait lutter contre tous ces obstacles ; un seul aurait suffi pour la renverser tôt ou tard et produire une réaction aussi insensée que le mouvement montagnard avait été aventureux. C'était le défaut d'intelligence politique dans les masses.

Il y avait à peine trois ans que le pays avait une sorte de liberté de presse, et comme il arrive toujours après la tyrannie, la liberté avait été poussée jusqu'à la licence la plus effrénée, de telle sorte que la masse gagna peu à cette guerre

de pamphlets et de journaux. L'abrutissement de l'ancien régime régnait encore avec la misère sur tout ce qui venait après la bourgeoisie, et tout ce qu'il y avait de politique dans le sentiment général se réduisait à la destruction des privilèges de noblesse et d'église, à l'égalité répartition de l'impôt, au partage des biens nationaux et à l'abolition des jurandes et des maîtrises. — Tout le reste n'était dans la bouche de ceux qui parlaient de progrès ultérieurs qu'un fatras de phrases déclamatoires.

Le plus grand nombre ne voulait que s'asseoir pour jouir du bien-être nouveau produit par les actes de la Constituante.

Et la raison pratique demandait en effet qu'on laissât le progrès moral qui devait suivre l'amélioration matérielle descendre dans une masse plus étendue.

Les théoriciens de la Montagne furent plus impatients ; ils furent vaincus, ils devaient l'être, car ils ne représentaient pas le sentiment de la majorité.

Au Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Je venais à peine d'être acquitté par le jury de l'accusation portée contre moi, pour un discours prononcé sur la tombe de Mouton-Davernet, lorsque j'ai été de nouveau arrêté. C'est la cinquième fois depuis les événements de novembre, que je suis en butte aux poursuites du parquet. Jusqu'à présent du moins en attaquant ma personne, on avait respecté mon honneur ; il n'en est pas de même aujourd'hui, on a besoin de salir l'homme absout par le jury, et l'on m'accuse d'escroquerie ; le journal de la police qui devrait être mieux instruit que personne puisqu'il est salarié par l'argent du peuple, va plus loin que le parquet, et dit que c'est pour soustraction de minute de jugemens et pour avoir détourné les deniers publics pendant que je remplissais les fonctions de commis-greffier au tribunal de simple police de la ville de Lyon. Tout est faux dans cette triple accusation : j'ai quitté volontairement le greffe de la police municipale en 1828, trois greffiers se sont succédé depuis cette époque ; des poursuites judiciaires sont dirigées contre l'un d'eux ; je n'ai jamais été son commis, ce fait a été bien établi dans l'instruction.

Scribe par état je faisais la besogne de quelques-uns des huissiers de service près ce tribunal, et j'avais ainsi connaissance des condamnations. Au mois d'avril de cette année, une décision ordonnait que tous les jugemens susceptibles d'appels ou d'oppositions seraient expédiés et signifiés, dès-lors j'écrivais aux condamnés qu'ils eussent à se rendre auprès du ministère public afin d'acquiescer au jugement rendu contre eux, ce qui leur évitait les frais d'expédition et de signification ; un grand nombre d'individus a été ainsi gratuitement averti par moi, et je défie un seul d'entre eux de dire qu'il m'ait donné ou que je leur aie demandé la moindre rétribution pour ce fait.

Une vérification faite au greffe, fit reconnaître que le greffier ayant reçu des amendes n'en avait pas tenu compte au fisc, et plainte fut portée contre lui au procureur du roi, en juillet 1833 ; vous remarquerez la date. Les contrevenants à qui on réclamait une seconde fois ces amendes dirent les avoir payées au greffe, à un grand blondin, j'ai le malheur d'être grand et d'avoir les cheveux blancs ; il n'en fallut pas plus pour être dénoncé par M. Trolliet, receveur de l'enregistrement. Cependant l'instruction de cette affaire a eu lieu, les témoins confrontés avec moi ont déclaré ne pas me reconnaître pour celui à qui ils avaient payé, à ma demande, M. Populus manda devant lui un commis-greffier, que les témoins reconnurent pour être le grand blondin à qui ils avaient remis leur argent.

Après ces preuves, j'espérais recouvrer ma liberté ; on formula une autre accusation ; les explications que je vais donner ne tarderont pas à la détruire, j'en suis certain ; sur près de 4,000 amendes que j'ai reçues des contrevenants et payées pour eux au fisc, deux sont demeurées entre mes mains, et voici comment : une femme Chanal, logeuse, Chaussée-Perrache, refusa d'aller acquiescer à son jugement et me pria d'acquiescer pour elle une amende de 18 fr. 65 c. qu'elle me remit et dont je lui donnai un reçu, en lui recommandant de me faire prévenir lorsqu'elle recevrait l'avertissement, attendu que c'était le moment seul où le receveur ayant l'extrait du jugement pourrait percevoir ; je ne revis plus cette femme ; avertie de payer elle dit que j'en étais chargé et remis mon reçu au receveur qui sans m'en donner le moindre avis l'envoya au procureur du roi.

Le sieur Guy, voiturier à Cuire, était poursuivi par l'huissier de la régie de l'enregistrement pour une somme différente de celle à laquelle il avait été condamné ; il alla se plaindre au greffe d'où on me l'envoya pour lui faire rendre justice. En effet, je vérifiai le jugement, et je reconnus l'erreur. Guy gagna 2 fr. 20 c. qu'on lui demandait en trop. J'instruisis l'huissier, il suspendit les poursuites jusqu'au moment où un nouvel extrait serait délivré, époque à laquelle je prévins que je devais payer. M. Trolliet, averti de cette

mens qui lui ont été confiés. C'est bien lui qui a le plus contribué au succès de l'ouvrage. Les saillies qu'il débitait pendant tout le cours de la pièce acquirent un mordant nouveau dans sa bouche. Mad. Boulanger l'a très-bien secondé dans les rôles de sorcière et de tourière. Nous avons retrouvé là Marton et Frontin. M. Vadé-Bibre qui remplissait le rôle de jeune amoureux y a mis toute la légèreté et la coquetterie possibles. — Le petit scélérat !

A la fin de cette comédie des sifflets se sont fait entendre ; nous nous en sommes étonnés grandement ; car nous avions cru qu'on ne peut pas plus siffler quand on rit que lorsque l'on baille.

Tel est le jugement que nous avons porté en ame et conscience sur cette nouveauté. Elle a commencé à cinq heures et fini à dix.

Nous ne voulons cependant pas terminer ce feuilleton sans accorder un éloge sérieux à la mise en scène qui est très-soignée. Les costumes sont d'une grande richesse et les décorations d'un fort bel effet. Le marché de l'arsenal, la galerie du palais St-Cloud et particulièrement la place de Grève font le plus grand honneur au talent de MM. Philastre et Cambon. On nous promet *Robert-le-Diable* pour le mois prochain. Ainsi-soit-il !

A. R.

GRAND THÉÂTRE.

Nous avons assisté vendredi à la première représentation de la *Chambre Ardente* que l'administration avait baptisée du nom de drame, mais qui est une charmante comédie du genre de celles qu'on appelle en termes techniques comédies à tableaux. Nous ne voulons point analyser cet ouvrage ; ce serait ôter à nos lecteurs le charme de la surprise, et nous espérons que tous nos lecteurs iront voir la *Chambre Ardente*. L'intrigue en est un peu embrouillée peut-être ; il y a bien aussi quelques longueurs ; les bons mots dont elle fourmille ne sont pas toujours de bon goût ; nous avons entendu des calembours sur l'eau de Cologne, et nous croyons même, sur le pont de liège, voire une épigramme sur les médecins (27 décembre 1833) ; il y a certaine plaisanterie grossière que Molière, qui s'adressait pourtant à un public moins susceptible, ne se fût certainement pas permise ; mais, au demeurant, la pièce est excellente.

Cette sottise (j'écris bien lisiblement pour que l'imprimeur ne s'y trompe pas) ; cette sottise tourne de temps en temps au sérieux, et ferait douter parfois de l'intention des spirituels vaudevillistes qui l'ont composée ; mais on revient bientôt à des idées plus raisonna-

bles, et l'on se raffermirait dans l'opinion que MM. Mélesville et Bayard n'ont pas visé au tragique, surtout si l'on se rappelle que les arts vivent par les contrastes.

Nous avons remarqué plusieurs scènes délicieuses, celle, par exemple, du second acte qui se passe dans un jardin, au milieu de la nuit. Rien n'est divertissant comme l'incident imprévu qui naît du double rendez-vous donné dans ce bosquet. Nous avions vu la veille aux Célestins le *Tartufe de Village*, et le rire qu'avait excité en nous une situation presque semblable n'avait pas été de beaucoup aussi franc et aussi prolongé. Les *Rendez-vous Bourgeois* sont d'un sérieux désespérant auprès de la scène dont nous venons de parler. Celle où un abbé glisse adroitement un espèce de billet doux dans la poche du tablier d'une religieuse est d'un comique achevé. Que dirons-nous des flacons et des alambics qui sont une source de situations plus drôles les unes que les autres ? Que dirons-nous surtout de cette admirable cassette, laquelle aurait sans doute inspiré à l'auteur de l'*Avare* une scène fort plaisante, s'il ne fût venu qu'après MM. Mélesville et Bayard ?

Nous avons de grands éloges à donner à M. Duprez pour la manière originale dont il a joué les trois ou quatre rôles à travestisse-

erreur, et sachant sans doute que j'étais chargé d'acquiescer, fit avec Guy comme il avait fait avec la femme Chanal, et l'un ne me prévint pas plus que l'autre. Le devoir de M. Trolliet était cependant de poursuivre le paiement de ces amendes; s'il l'eût fait, les deux personnes qui m'avaient chargé de payer pour elles m'eussent prévenu, et je n'eusse point été victime d'une sorte de guet-apens; mais cela n'eût pas fait le compte de M. Trolliet qui se souvient que j'ai travaillé six ans au bureau de l'enregistrement, que les employés m'accordaient quelques capacités dans cette partie, et en refusent, et moi aussi, à mon antagoniste; je me suis même assez franchement prononcé sur son savoir, et dès-lors c'est une querelle d'amour-propre qu'il a à venger. Et puis il a encore un grief à me reprocher, et le voici: en écrivant aux condamnés pour leur éviter l'expédition et la signification du jugement, je fais diminuer les recettes de M. Trolliet, car il y a du timbre et de l'enregistrement de moins. Lorsqu'un jugement est entaché de nullité, j'en prévins le condamné qui forme opposition, ce qui suspend les poursuites; M. Trolliet que je n'ai pas la complaisance d'avertir continue, et lorsque le jugement est réformé, les frais ne sont pas payés, et j'ignore à la charge de qui ils tombent.

J'ai dit toute la vérité; on me jugera. Cette lettre a été écrite le lendemain de mon premier interrogatoire; mes amis m'ont empêché de la publier; ils craignaient d'irriter les hommes à qui je dois ma captivité; ils espéraient me faire obtenir ma liberté sous caution; elle me fut en effet promise, moyennant 500 fr. mes amis les apportèrent, mais ce n'était qu'un leurre; ils avaient 500 fr., on leur en demanda 2,000!

J'attendrai donc en prison le jour du jugement; je l'attendrai avec calme et sans crainte, mais je n'ai pas dû par mon silence laisser plus long-temps planer sur moi mes soupçons outrageants. Recevez, etc.

TIPHAINE.

Dévoués au progrès comme nous le sommes, c'est avec plaisir que nous voyons le *Conseiller des Femmes* se faire jour à travers mille obstacles, pour entrer, selon ses promesses, dans une voie de réalisation. Ainsi, comme il le dit (voir le n° 8 de ce journal), notre ville pourrait, par une simple souscription à 2 sous, élever tout de suite quatre écoles gratuites où les enfants de 7 à 12 ans recevraient, indépendamment de la rétribution de leur travail, une éducation meilleure que celle qui leur est donnée dans les écoles dites chrétiennes où les catholiques seuls peuvent être admis, selon l'esprit de charité qui veut: « Que hors de l'église, il n'y ait point de salut. »

Le *Conseiller des Femmes* ne tourne pas en simples vœux sa sollicitude, il appelle les autorités à son aide, et lui-même se fait centre pour l'athénée de femmes qui va se fonder dans notre ville sous son patronage. Maintenant l'affaire est entre les plus capables; il ne s'agit pas de leur voir renier leur sexe pour revêtir une nature homme, véritable anomalie morale que le bon sens repousse, mais de leur laisser développer leurs facultés afin qu'à leur tour elles marchent de progrès en progrès avec leur siècle.

L'Athénée dont les rédactrices du *Conseiller des Femmes* proposent la création, sera pour Lyon un véritable bienfait. Là les plus avancées se feront enseignantes, et bientôt, grâce à cet établissement chaque mère pourra servir de guide à sa fille; ce sera une tribune ouverte à toutes les femmes de progrès, et, en ce qui nous concerne, nous désirons que beaucoup y prennent la parole.

Les dames qui désirent se faire inscrire doivent se présenter avant le 15 janvier à Mad. Eugénie Niboyet, directrice du *Conseiller des Femmes*, n° 14, rue Royale à Lyon.

Lyon, le 24 décembre 1833.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Monsieur,

J'ai recours à votre extrême obligeance pour l'insertion de la réclamation suivante:

Les membres de la société d'échange s'intitulent *disciples de Fourier*, et je trouve sur une des cartes d'entrée à leurs séances: *Réforme industrielle et commerciale*, désignation que le public de Lyon a pu lire sur les cartes que j'ai déliées récemment, et qui est aussi le titre de notre journal; je ne pense pas que l'intention de ces messieurs, soit de faire croire, à l'aide de ces ressemblances dans les mots, qu'il y en ait également dans les choses. Sans prétendre en aucune manière jeter de la défaveur sur leur entreprise, je prendrai la liberté de repousser leurs prétentions. Non, les membres de la société d'échange ne sont pas les disciples de notre maître, pas même celui d'entre eux qui se donnait jadis comme l'auteur des ouvrages de Fourier, parce qu'il le croyait mort et que ses idées lui semblaient bonnes. Ce qu'ils appellent leur système est en effet une idée empruntée à la théorie sociale; mais ce n'est pas une raison pour qu'ils cherchent à établir entr'eux et nous une solidarité que nous n'admettons en aucune manière. Nous protestons donc formellement contre cette assimilation de leur entreprise de commerce à notre œuvre toute sociale; nous espérons que le public ne confondra pas le système d'échange avec le système de Charles Fourier, et qu'il ne considérera pas comme disciples de notre maître, des personnes que M. Fourier n'a jamais avouées, et parmi lesquelles se trouve l'auteur de l'usurpation peu honorable que j'ai rapportée plus haut.

Agréez, etc.

A. BERBRUGGER,

Disciple de Fourier, au nom des disciples de Lyon.

C'est offrir de gracieuses étrennes aux connaisseurs que d'annoncer le Recueil de Chansons dues à la verve féconde de M. Kauffman, que le public connaît déjà par des compositions d'un genre plus élevé.

Il paraîtra par livraison hebdomadaire d'une feuille d'impression; prix: 50 c.
On souscrit au bureau du journal.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au *PRÉCURSEUR*, dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Paris, 26 décembre.

M. Cappel a fait demander l'insertion de la note suivante dans le *Journal du Commerce*:

Chaque jour de nouvelles acquisitions d'immeubles sur la rive d'Alger se consomment à des prix très-avantageux, par-devant les divers notaires de Paris; entr'autres personnes ayant une bon esprit, on cite un avocat à la cour de cassation, M. Brachet, architecte; M. Dervieu, propriétaire;

M. Derusse, négociant; M. Etelle, serrurier, et M. Gérard, fabricant de draps. M. le comte Alexandre de Laborde lui-même, aide-de-camp du roi, est en marché d'une ferme dont la contenance n'est pas moindre de mille hectares. Cette dernière acquisition révèle assez le dessein du gouvernement d'incorporer prochainement la colonie aux domaines de la métropole.

En publiant ce renseignement nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer combien le silence gardé sur Alger par le discours du trône contraste avec les inductions que M. Cappel tire des pourparlers de M. A. de Laborde, pour l'achat d'une ferme en Afrique.

— Samedi prochain les étrangers de distinction seront admis sur un billet du ministre des travaux publics à visiter le *Luxor*.

— De nouvelles machinations carlistes viennent d'être découvertes aux environs d'Alençon. Le nom de la duchesse de Berry est encore mis en avant, et c'est en vain qu'elle l'a échangé pour un autre, ses partisans en cela comme en tout ne vivent que dans le passé. Des mouvements plus multipliés et un redoublement de brigandages étant à craindre dans ce département et aux environs, que croyez-vous que le gouvernement y envoie?... Des agents secrets déguisés en marchands de toile.

— Une réunion diplomatique a eu lieu hier, dans la soirée, chez le duc de Broglie. Le ministre d'Autriche, le marquis de Solis, ministre de Sardaigne; le comte Sebastiani et le duc Deazes en faisaient partie. L'Afrique, l'Italie et le Piémont ont été l'objet de la discussion.

Les intrigues sardes en faveur de l'ex-régence d'Alger ont été désavouées, et quant aux intérêts commerciaux relatifs aux établissements de Bone et de la côte, réclamés par ce royaume, il a été convenu qu'ils seraient réglés par une convention spéciale entre les deux états, sur les documents officiels recueillis à cette fin.

Après de vains débats sur la neutralité du Piémont, que les uns ne veulent pas reconnaître dans la crainte, disent-ils, de le livrer à la propagande révolutionnaire, et que les autres réclament comme l'unique garantie des intentions pacifiques de nos voisins septentrionaux, on s'est séparé, comme à l'ordinaire, sans rien conclure; des courriers ont été néanmoins immédiatement expédiés pour Turin, Rome et Naples.

— Des lettres de Milan annoncent qu'une grande fermentation règne dans certaines villes de la Lombardie et du littoral adriatique. La police autrichienne redouble de vigilance et de rigueur contre les voyageurs; les Anglais surtout sont l'objet des méfiances de M. de Metternich.

On assure que notre ministère, sur les réclamations de quelques négociants du Midi, se plaignant que leurs agents, citoyens français, avaient été arbitrairement arrêtés et détournés de leur destination et de leurs affaires, s'est refusé à demander aucune explication, sous le prétexte que le commerce n'était pas le droit de prêcher les idées subversives qui nuisent tant à la prospérité matérielle et que leurs voyageurs n'avaient que ce qu'ils méritaient.

— Les marchands de vin de Bercy ont été contraints par la crue des eaux de la Seine d'enlever tous les vins qui couvraient le port. Quelques retardataires ont vu enlever plusieurs pièces qu'ils n'ont repêchées qu'à grande peine; les caves ont été inondées à plusieurs pieds de hauteur.

Chambre des Députés.

(Présidence de M. Gras-Prévile.)

(Correspondance particulière du *PRÉCURSEUR*.)

Séance du 26 décembre.

L'ordre du jour est la suite des scrutins pour la nomination d'un vice-président, des secrétaires et d'un questeur.

A une heure M. le président est au fauteuil.

M. Duchâtel l'un des secrétaires provisoires, lit en présence d'environ cinquante membres, le procès-verbal de la dernière séance.

M. Garnier-Pagès demande une ratification au procès-verbal.

M. Eusèbe Salverte a obtenu un certain nombre de voix pour la vice-présidence et le procès-verbal n'en a pas fait mention.

La chambre ne s'oppose pas à la rectification demandée; seulement M. Garnier-Pagès oublie de dire le nombre de voix obtenu par M. Salverte.

Le ministre des finances et le garde-des-sceaux, siègent à leur banc.

M. de Montebello fait l'appel nominal pour la scrutin du 4^e vice-président.

M. de Lamartine est admis à prêter serment. Il siège à droite.

M. Salverte propose l'admission de M. Teillard de Noizerolles, élu dans le département du Cantal. — Adopté.

M. Salverte avait obtenu 6 voix pour la vice-présidence. C'est en ce sens que le procès-verbal sera rectifié.

Voici le résultat du scrutin relativement à la présidence:

Nombre des votans,	266
Majorité absolue,	134
M. Béranger a obtenu,	165
M. Persil,	98
Voix perdues,	3

M. Béranger est proclamé 4^e vice-président.

Voici le résultat du scrutin relativement à la nomination des secrétaires.

Nombre de votans,	268
Majorité absolue,	136
Ont obtenu:	
MM. Ganneron	189
Martin (du Nord),	181
Cunin-Gridaine,	176
Félix Réal,	158

Ces quatre membres ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés secrétaires.

M. Dulong a obtenu 32 voix; M. Laboissière 28; M. Legendre 27; M. Flavin 25; M. Eschassériaux 25; M. Reynier 27, etc.

L'opération du scrutin recommence pour la nomination d'un questeur en remplacement de M. Dumeylet décédé.

Beaucoup de membres quittent la salle après avoir voté.

Il est quatre heures et demie la séance continue.

Nouvelles.

— Aujourd'hui, à une heure, M. Geoffroy Saint-Hilaire est allé visiter l'obélisque de Luxor. Après avoir examiné cette pierre monumentale dans tous ses détails, et au moment où l'honorable académicien allait passer dans la petite barque qui devait le conduire à terre, le pied lui a manqué et il est tombé dans la rivière, qui est, comme on sait, très-grosse et très-bourbeuse. Aussitôt deux matelots se sont jetés à l'eau

et dans un instant M. Geoffroy Saint-Hilaire a été repêché, puis transporté dans la chambre du capitaine, où il a changé de vêtements. Bientôt le docteur Masc est accouru, et il a trouvé qu'heureusement son honorable ami, en ayant été quitte pour la peur et une légère contusion à la tête. Enfin, M. Geoffroy a été transporté sur le quai, puis il est monté dans un fiacre, qui l'a ramené chez lui, enveloppé dans un manteau.

M. Geoffroy a été fort heureux de n'avoir pas été entraîné par le courant sous le corps du navire, car il eût assurément couru un bien autre danger.

— Les journaux ont mentionné une délibération du 5 novembre, par laquelle le barreau de Colmar, avait arrêté que les avocats ne renouvelleraient pas leur serment à l'audience de rentrée de la cour.

La cour royale de Colmar, sur le réquisitoire du procureur-général, et après avoir entendu le bâtonnier de l'ordre des avocats, a prononcé l'annulation de cette délibération.

Elle a reconnu sa propre compétence, par les motifs qui ont déterminé la cour royale de Paris dans l'affaire de M. Parquin; et, statuant sur la validité de la délibération du 5 novembre, elle a prononcé que la délibération prise par l'ordre des avocats est entachée d'une nullité radicale en ce que l'ordre ne saurait être convoqué et se réunir que dans les cas déterminés par la loi, et que les seuls cas prévus sont ceux de la nomination du bâtonnier et du conseil de discipline.

Au fond, elle a prononcé que la loi qui ordonne la prestation de serment de la part des avocats présents à l'audience, lors de la rentrée des cours, étant toujours en vigueur, la délibération de l'ordre des avocats du barreau de Colmar devait être annulée, comme contenant une provocation à la violation de cette loi.

— New-York, 17 novembre. — Nos journaux annoncent qu'à la fin de l'année courante, après le paiement de la dette nationale, il restera encore dans les caisses du trésor un excédant de douze millions de dollars. Ils en concluent qu'au prochain congrès il sera question de diminuer tous les droits de douane.

Les Etats-Unis envoient environ 800 navires par an à la pêche de la baleine. Ces navires ont rapporté, pendant un espace de trois ans et demi, 227,950 barriques d'huile de poisson, qui présentent une valeur de quatre millions de dollars.

La ville de Philadelphie emploie actuellement un capital de 30,000,000 dollars dans les affaires de banque et un de 5,086,000 dans celle d'assurances.

(Gazette d'état de Prusse.)

— D'après des lettres de Londres, Joseph Bonaparte se dispose à retourner aux Etats-Unis d'Amérique. Lucien Bonaparte continuera à résider en Angleterre. On parle dans quelques cercles politiques d'un projet d'après lequel le gouvernement serait autorisé à permettre le retour en France des membres de l'ancienne famille impériale qu'il jugerait convenable d'y rappeler. On croit que Lucien serait un des premiers qui reviendraient.

(National.)

— M. Bernadotte, ancien maréchal d'empire, aujourd'hui S. M. Charles Jean, roi de Suède, par la grâce de S. M. l'empereur Napoléon, dont il a été en 1813 et 1814 l'un des ennemis les plus acharnés a oublié, à ce qu'il paraît, depuis qu'il est sous le knout de l'empereur Nicolas, et les liens de souvenirs au moins qui l'attachent à la France, et les principes de gouvernement qui ont fait de lui, très-bon sergent, un général, puis un maréchal d'empire, puis un prince royal, puis un roi.

M. Bernadotte ne comprend pas que dans un pays un peu passablement gouverné, il ne soit pas possible de faire enlever et jeter dans un cul-de-basse-fosse un écrivain qui se permet de faire et un directeur de théâtre qui se permet de jouer une pièce comme le *Camarade de lit*. Si on lui objecte qu'en France on ne peut arrêter personne sans le faire juger et qu'un jury français aurait beaucoup ri d'une accusation dont la base eût été un vaudeville, à propos d'un sergent qui aurait fait son chemin, il s'indigne, il crie que lui ne ferait pas juger de pareils misérables, mais qu'il saurait bien les réduire au silence.

Il va plus loin, la révolution de juillet l'indigne, il se contente de celle qui l'a fait ce qu'il est; il n'en veut pas d'autre. Si le roi des Français ne sait pas gouverner, dit-il, nous irons le lui apprendre. M. Bernadotte dit: nous, il parle pour lui sans doute et pour son seigneur et maître, l'empereur Nicolas. M. Bernadotte, un peu de sang-froid, s'il vous plaît. N'oubliez pas que quand les armées françaises, après 18 ans de victoire, vaincues par un rigoureux hiver, et non par vous (nous disons vous comme vous dites nous) se replièrent devant la coalition de tous les rois, il fallut pour les abattre non-seulement des efforts inouïs, mais aussi de lâches ingratitude, d'infâmes trahisons. Aujourd'hui nous avons 15 ans de paix derrière nous et l'expérience que nous ont léguée les traités.

(Temps.)

— Le prince Talleyrand, après une traversée très-orageuse de Calais à Ramsgate, est arrivé en bonne santé à Londres. Le mouillage de Ramsgate est toujours sûr, tandis que la rade de Douvres ne l'est pas dans les grandes tempêtes. Aussi une compagnie de spéculateurs s'occupe à organiser un service régulier entre Calais et Ramsgate.

Lord Palmerston doit donner un grand dîner pour fêter le retour de l'ambassadeur français.

La duchesse de Dino a été invitée par le roi Guillaume à passer les fêtes de Noël au palais de Brighton.

— Les gazettes allemandes continuent de s'occuper de l'assassinat de Gaspard Hauser.

Beaucoup de personnes avaient soupçonné ce jeune homme de mystifier le public par les bruits de prétendues tentatives d'assassinat, dont on ne trouvait jamais les coupables. Même après le dernier attentat, il y avait des personnes qui le soupçonnaient de s'être trappé lui-même. Cependant les médecins qui ont examiné la blessure ont déclaré que cela n'était pas possible.

Il paraît que l'inconnu, quand il eut mené Hauser à l'écart, lui présenta le sac ou la bourse en soie qui a été retrouvé ainsi, et que ce fut au moment où Hauser le prenait qu'il fut frappé d'un coup de stylet dans le côté.

On ajoute encore que depuis quelque temps la police bavaroise se livrait à une enquête secrète sur la famille de Hauser, et que ses persécuteurs redoutant les suites de ces perquisitions se sont hâtés de les prévenir en assassinant le seul individu qui pouvait les reconnaître.

— En saignant un malade, un médecin avait piqué l'artère, l'amputation du bras s'en suivit. Le tribunal d'Evreux vient de condamner le médecin à payer 600 fr. d'indemnité immédiate à l'amputé, et à lui servir une pension de 150 fr.

— On lit sur la porte du bureau d'un fonctionnaire public

d'un des arrondissements méridionaux du département des Ardennes.

« Le bureau est ouvert de huit heures du matin jusqu'à midi, et réouvert depuis deux heures jusqu'à la nuit. Ce pendant il est fermé le matin de neuf à onze heures, et l'après-midi de trois à quatre heures. Il est encore fermé pendant une demi-heure au moment de l'arrivée et du départ du courrier. »

(Courrier des Ardennes.)
— Une femme de la commune de Thiant, poussée par une monomanie épouvantable, s'est avisée de se crever les yeux à l'aide d'un tire-bouchon.

— Une jeune fille de Vieux-Berquin, que son père avait empêchée de suivre son amant, s'est coupé la gorge avec ses ciseaux.

— Les ouvriers des mines d'Anzin avaient refusé de continuer leurs travaux, sous le prétexte que le directeur avait donné l'ordre de porter de 20 à 25 mètres la longueur des tiermes sur les montées. Cet ordre a été révoqué, et les ouvriers sont rentrés dans leurs chantiers depuis le 18 au matin.

— Le tribunal de commerce de Paris s'est occupé de l'affaire de M. Godard, huissier à Paris, contre M. Benazet, fermier des jeux.

Le 3 septembre dernier, le nommé Bocquet, clerc de M. Godard, fut chargé par celui-ci d'aller porter à ses clients une somme de 18,000 fr. environ qu'il avait touchée pour eux. Bocquet, au lieu de s'acquitter fidèlement de sa mission, eut le malheur d'aller au Palais-Royal, dans la mission de jeu n° 36, où il perdit 15,000 fr.

Bocquet, père de famille, nourrissant en outre son père et sa mère, étant tout-à-fait insolvable. M. Godard crut devoir s'adresser à la ferme des jeux, en restitution de cette somme, parce que la maison aurait été ouverte dès midi, au lieu de ne l'être qu'à quatre heures du soir, selon le cahier des charges.

M^e Plougoum, avocat du fermier des jeux, s'est attaché à plaider l'incompétence, soutenant que son client ne pouvait être en aucune façon assimilé au commerçant.

Ce moyen, quoique combattu par M^e Leroi, avocat de M. Godard, a été accueilli par le tribunal de commerce qui, tout en reconnaissant l'immoralité des jeux, n'a pu retenir l'affaire, et a renvoyé les parties à se pourvoir devant qui de droit.

— Avant-hier à la vente de la très-curieuse et très-riche bibliothèque de M. Lerouge, a été adjugée à un prix élevé une pièce du plus haut intérêt. C'est une lettre de Mlle. de Robespierre, sœur de Maximilien, en réponse à un journal de la restauration qui avait dit que cette femme octogénaire avait vendu ses souvenirs effacés à l'éditeur de prétendus Mémoires de son frère. Cette lettre, empreinte d'une noble susceptibilité dans laquelle sont portés au plus haut point la dignité des sentiments de sœur, a été acquise pour la Revue Rétrospective (chez Fournier aîné, rue de Seine, n° 14), recueil mensuel plein d'intérêt, qui comprendra cet important document dans son numéro du 31 décembre. Nous nous bornerons, pour en donner une idée sans doute bien incomplète, à en citer le passage qui la termine : « Quant à mes frères, c'est à l'histoire à prononcer définitivement sur eux, c'est à l'histoire à reconnaître un jour si réellement Maximilien est coupable de tous les excès révolutionnaires dont ses collègues l'ont accusé après sa mort. »

« J'ai lu dans les annales de Rome que deux frères aussi furent mis hors la loi, massacrés sur la place publique, que leurs cadavres furent traînés dans le Tibre, leurs têtes payées au poids de l'or ; mais l'histoire ne dit pas que leur mère, qui leur survécut, ait jamais été blâmée d'avoir cru à leur vertu. »

— Un paysan du comté de Fife (Ecosse), est mort le 4 de ce mois, d'une mort qui, pour n'être pas sans exemple n'est pas moins étrange. En se chauffant devant le foyer de sa cuisine, son corps s'est tout-à-coup enflammé et, à mesure que l'on voulait l'éteindre, il en sortit des étincelles bleues semblables à la lueur produite par une allumette de soufre. Il déclara cependant avant d'expirer, qu'il était assez éloigné du feu lorsqu'il éprouva tout-à-coup une chaleur brûlante dans l'estomac ; une minute après il aperçut avec effroi que ses jambes et ses bras étaient dévorés par les flammes.

Ce malheureux avait la passion des liqueurs fortes : il n'y avait pas de semaine qu'il ne bût « par plaisanterie », selon ses propres expressions, une demi-bouteille d'eau-de-vie d'un seul trait. C'est à cette déplorable habitude que l'on attribue sa fin tragique.

(Bally's Selector.)
— Un Anglais, dont la fille s'est sauvée avec un capitaine de dragons, a fait insérer dans les journaux l'avertissement que voici : « Si la jeune fille refuse de retourner chez ses parents inconsolables, elle est priée au moins de renvoyer la petite clef du coffre au linge qu'elle a emportée avec elle. »

Erratum. Dans notre compte-rendu de l'ouverture des chambres, au lieu de : M. André du Haut-Rhin avait quitté sa redingotte, lisez : Sa redingotte l'avait quitté.

(Charivari.)
— On assure que l'ordre de Chose a paru fort étonné quand il s'est vu menacé d'être sillé ; car ce désagrément n'arrive jamais aux grands comédiens.

(Idem.)
— La Russie et l'Angleterre augmentent en ce moment leurs forces de terre et de mer, et Louis-Philippe a dit que l'effectif de notre armée sera maintenu. Continuation du désarmement universel.

(Idem.)
— Eh bien, lui disait-on, vous avez perdu votre procès contre 27 accusés. — C'est vrai ; mais nous nous sommes retirés sur les témoins et les avocats.

(Corsaire.)
— Le duc d'Orléans a toujours des idées heureuses ; il vient de proposer un prix à celui qui, sur toutes les plantes connues, trouvera celle qui est la plus utile à l'humanité. Si Phélicier du trône était naturellement farceur, on pourrait croire qu'il veut ressusciter le vieux jeu de mois du marquis

de Bièvre, qui prétendait que cette plante si utile était la plante des pieds ; mais à Dieu ne plaise que nous ayons une telle pensée ; croyons plutôt que ledit héritier du trône veut amener quelque savant à prouver que cette plante merveilleuse n'est autre chose que le persil.

(Idem.)
— Jamais on ne vit rien de si morne et de si triste que la réunion de la séance royale ; toutes les figures ressemblaient à celle de M. d'Argout : il y avait des pieds de nez sur tous les visages.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Extrait de la correspondance de Bayonne du 22 décembre 1833.

La Revue rapporte ce qui suit :
Dans la matinée du jour où les troupes espagnoles entrèrent à Tiranda (Portugal) on battit la générale, et plusieurs émigrés espagnols, ainsi que quelques habitants de la ville se réunirent sur la place.

Le gouverneur ordonna de faire disperser les groupes, fit ouvrir les portes, et l'on a reçu le général Rodil avec les plus grandes marques d'amitié, au milieu des vivats en faveur des soldats espagnols et de don Pedro. Le gouverneur lui fit mille offres de secours, se soumettant à tout ce qu'il voudrait bien ordonner. Mais le général déclara qu'il ne voulait qu'éloigner de ce point une réunion qui n'avait d'autre but que celui d'allumer le feu de la guerre civile en Espagne.

Le général Sola est appelé à Madrid pour y rendre compte de sa conduite politique. Le général Pastor le remplace, et est nommé capitaine-général des provinces basques.

On assure qu'environ dix personnes de celles qui dans les premiers moments de soulèvement s'étaient retirées à Bilbao, se sont embarquées pour cette dernière ville à St-Sébastien, mais qu'arrivées par les carlistes, on les a garrottées et faites interner dans les bois. On croit qu'il leur sera fait un mauvais parti.

Par suite d'une convocation que la députation de St-Sébastien vient de faire à la députation générale pour qu'elle ait à se rendre le 24 du courant dans cette ville, les carlistes ont fait circuler un écrit dans lequel ils déclarent que les personnes appelées encourrent la peine de mort si elles s'y rendent.

Les corps carlistes se sont tellement subdivisés, qu'il n'est pas un point des provinces basques où il n'y ait une bande carliste.

Le courrier d'Espagne par Vittoria n'est pas encore arrivé.

Extrait du Mémorial Bordelais du 24 décembre.

Oloron, 21 décembre.

Le courrier de Saragosse, arrivé ici hier très-tard, apporte peu de nouvelles.

L'Aragon a repris sa tranquillité ordinaire depuis le bombardement et la prise de Morella. Cependant, du côté de Balbastro, à Ouesca, une nouvelle conspiration carliste a été ourdie ; mais les autorités locales prévenues à temps ont déjoué la trame du parti.

De nombreuses arrestations ont été faites ; elles ont eu pour résultat de mettre au pouvoir du gouvernement de la reine les principaux chefs de cet infâme complot ; ils se composent en partie de prêtres et de moines qui ont été pris couverts d'armes, telles que pistolets, poignards ou stylets. On a trouvé également sur eux des proclamations impies, dans lesquelles ils appelaient aux armes tous les partisans de l'inquisition et du parti apostolique.

Conduits de suite à Saragosse ou vraisemblablement ils seront fusillés, ils ont été immédiatement déposés dans les prisons de cette ville. Un d'entre eux, curé d'un village appelé Almadenas, a voulu se détruire en se précipitant dans l'Er au moment d'entrer à Saragosse, mais on est parvenu à l'en retirer ; il a été aussitôt renfermé.

Il passe ici beaucoup d'officiers supérieurs venant de l'Aragon et qui vont rejoindre leurs corps à St-Sébastien, la route ordinaire n'étant pas libre.

Rien ne peut encore faire connaître l'intention du gouvernement français relativement à l'armée des Pyrénées ; il est venu à Oloron quelques aides-de-camp porter des ordres dont on ne connaît pas encore la nature. En Aragon, le cri général est pour la non-intervention.

Bayonne, 22 décembre.

Nous sommes toujours sans courrier de Madrid. Les bandes les empêchent d'arriver, et la route est de nouveau interceptée. Dans le Guipuscoa, il n'est pas de village où il n'y ait quelques factieux. On a grand besoin que les colonnes mobiles deviennent plus nombreuses afin de balayer tous ces foyers d'insurrection. Mais leur système de défense déconcerte les meilleures combinaisons. Pastor s'est séparé de Castagnon. Sa guérilla fera mieux que les troupes du général, qui déjà n'est pas trop actif.

Quelques lettres tardives de Madrid arrivées par voie détournée font encore mention de don Carlos. Il exploite toujours la frontière cherchant un endroit pour entrer. Mais la vigilance de Morillo et de Rodil rend vains tous ses efforts. Il est, dit-on, accompagné d'une suite assez faible.

Une chose qu'on a remarquée, dit une lettre, c'est que Carlos paie toutes ses dépenses en écus français, à l'effigie de Louis-Philippe.

ANGLETERRE. — Londres, mardi 24 décembre.

Nos fonds ont ouvert ce matin en hausse et se sont bien maintenus. On attribue cette circonstance à ce que le prince de Talleyrand a apporté avec lui une réponse pacifique qu'a faite l'empereur de Russie à la cour des Tuileries.

(Sun.)
— Les nouvelles particulières reçues hier du continent ont produit un effet décisif sur l'amélioration de nos fonds dans les bourses d'hier et d'aujourd'hui. C'est surtout la réponse de la Russie qui est d'une nature pacifique et qui tend à empêcher une guerre générale en Europe, qu'on attribue le mouvement ascensionnel qui a eu lieu dans nos fonds.

(Idem.)

Les journaux ont déjà parlé des avantages qu'offre le bitume extrait des mines de Seyssel. Nous nous joignons à nos confrères pour avertir les propriétaires que ce procédé jouit, depuis plus

de 17 ans, à Paris, d'une réputation bien méritée ainsi que peut l'attester, au besoin, l'administration de l'artillerie et celle du génie. Il jouit aussi à Lyon, de la plus grande faveur, et l'expérience justifie déjà l'usage qu'on en fait. Ses propriétés bien reconnues consistent à être imperméable, à empêcher les infiltrations contre lesquelles on a jusqu'à présent vainement lutté, et à être de la plus longue durée, aussi s'en sert-on avec le plus heureux succès pour les toitures et les terrasses ; il est beaucoup moins lourd que les tuiles, le plomb, et il n'exige qu'une légère charpente, ce qui n'est pas d'un médiocre avantage. Il est également employé, et toujours avec le même succès dans l'intérieur des bassins, des chenaux, des citernes, des caves, et en tous autres lieux propres à contenir des liquides. On s'en sert comme enduit en couche au-dessus des arches de ponts et des voûtes entre le nivellement et le pavé, à cause des infiltrations qui sont si pernicieuses qu'on ne saurait assez s'en garantir.

Mais que deviennent les plus belles découvertes, si l'ignorance les confond avec les entreprises de la cupidité et de la mauvaise foi ? On sait en effet, qu'on emploie les mêmes travaux en bitume factice, qui étant extrêmement cassant ne peut soutenir de fortes pressions, de violentes secousses, et ne peut être dès-lors que d'une très-courte durée. Cependant le propriétaire, flatté par une fausse apparence, et surtout par la médiocrité du prix, ne s'occupe point des propriétés du bitume proposé, et il ne s'inquiète point s'il est ou non minéral ; mais sans aucune connaissance de cause il lui donne la préférence. Les travaux sont commencés, parachèvés, bientôt détruits, et les regrets viennent après.

Et quoi d'étonnant ! la combinaison du bitume de Seyssel est l'ouvrage de la nature, qui ne peut jamais être parfaitement imité, tandis que le bitume factice ou sémi-minéral renferme des matières hétérogènes, qui n'ayant entre elles aucune affinité, provoquent nécessairement une totale décomposition.

C'est donc pour éviter une contrefaçon si dangereuse, et pour tenir en garde MM. les propriétaires, que la COMPAGNIE-BRANCHUT, rue des Deux-Angles, n° 13, est autorisée à annoncer que les pains sortis des mines de Seyssel doivent être marqués de ce nom, et que c'est à elle seule qu'est délivré le véritable asphalte de Seyssel. Ainsi la fraude si audacieusement pratiquée peut être facilement découverte.

(1731)

La lettre suivante a été remise à notre bureau par la mère d'un enfant qui était aveugle il y a dix-huit ans, assurant qu'il voit clair aujourd'hui par les remèdes de M. Williams, oculiste, actuellement à Lyon.

Au Rédacteur du Précurseur.

Monsieur,

Par la voix de votre estimable journal, j'ai appris l'arrivée de M. Williams, oculiste de S. M., en cette ville. Cette nouvelle a réveillé toute la gratitude que je dois à cet étranger ; car dans l'année 1815 mon fils était attaqué d'une grave maladie d'yeux qui dans la suite le rendit totalement aveugle, malgré les soins assidus des autres oculistes célèbres de Paris que j'avais consultés. MM. Monot et Raban Pommies, ministres protestants de l'oratoire et de Ste-Marie à Paris, touchés de la triste situation de mon enfant, se rendirent chez M. Williams pour l'engager à me confier ses remèdes pour lui faire recouvrer la vue, ce que M. Williams eut la bonté de m'accorder avec les instructions que je devais suivre. Bientôt M. Williams partit pour l'Angleterre.

Depuis ce temps je n'ai pu avoir l'occasion de lui exprimer la reconnaissance de toute ma famille pour ce bienfait ; car les remèdes qu'il m'avait confiés et les conseils qu'il m'avait donnés ont parfaitement fait recouvrer la vue à mon fils, et ils n'ont pas laissé la moindre tache sur ses yeux qui auparavant étaient entièrement couverts de taches blanches ; aucune trace de maladie n'a reparu depuis sur les paupières.

Aujourd'hui mon fils peut se livrer à son état de menuisier à Lyon, sans aucune difficulté. Nous demeurons dans cette ville depuis sept ans ; et par suite d'un grave accident arrivé à mon mari, j'ai été bien aise d'accepter une place de portière, montée St-Sébastien, n° 17, où je me fais un plaisir de répondre aux questions de toutes les personnes affectées de maux d'yeux.

Agée, etc.

Femme MATHIAS,

Montée Saint-Sébastien, n° 17.

THÉÂTRE DES BEAUX EFFETS ET MERVEILLES DE LA NATURE,

OU SÉANCE DES CONNAISSANCES UTILES.

M. CAUAT, professeur de physique expérimentale et récréative, donnera aujourd'hui dimanche, 29, une deuxième séance où il redoublera de zèle pour répondre à l'accueil favorable que messieurs les amateurs lui ont accordé. La séance sera des plus intéressantes par la nouveauté des expériences ainsi que des tours d'adresse ; c'est dans une des salles du bâtiment de la Halle-au-Ble.

On commencera à six heures précises. On est prié de prendre connaissance de l'affiche du jour.

(2782)

EXPOSITION DE PEINTURE.

Salle de l'Hôtel-de-Ville.

TABLEAU DE M. COURT.

(Boissy - d'Anglas à la Convention.)

INCASSABLEMENT LA CLÔTURE.

(2774 3)

EN VENTE :

A la librairie industrielle et d'éducation de Chambet fils, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

Almanach de la Mode de Paris pour 1834, 1 vol. in-18. Prix : 1 f.

Almanach de la cour et de la ville pour 1834.

Le Journal des enfans, 1 beau vol. cartonné.

A la même librairie on trouve, pour les cadeaux du jour de l'an, un bel assortiment d'ouvrages moraux et instructifs pour l'enfance et la jeunesse, des livres de piété, des cartonnages élégans, almanachs, agendas, etc.

On y reçoit toujours les meilleures nouveautés pour la vente et les abonnemens.

(2785)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2783) VENTE APRÈS DÉCÈS
Du mobilier délaissé par dame Caroline Erard, veuve d'Etienne Giot, qui était rentière et demeurait à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n° 5, au 3^e étage.

(Déclaré succession vacante.)

Le lundi trente décembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin et jours suivans, il sera procédé par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs, dans le domicile ci-dessus indiqué, à la vente aux

enchères du mobilier dont s'agit : lequel se compose de bois de lit en noyer à deux dossiers, garde-paille, matelas laine, couverture, table de jeu, table à manger, table de nuit, le tout en noyer, placard et garde-paille en sapin, trumeaux de cheminée, poêle et ses cornets tôle avec galerie en cuivre, chaises et fauteuils bois et paille, linge de table et de cuisine, hardes à l'usage d'homme et de femme, ustensiles de cuisine, une quantité de petits coquillages propres à faire des corbeilles, grottes et divers ouvrages, une

gnitare en forme de lyre garnie en cuivre dans son étui bois, rideaux de croisée, vins en bouteille, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

(2785) Lundi, trente décembre mil huit cent trente-trois, neuf heures du matin, sur la place de la Pyramide, en la commune de Vaise, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers et marchandises, consistant en voiture dite maringote, balles, caisses, malle, divers coupons de molletons, ra-

tine, castorine, ouates, gros draps, chemises, gilets, etc.

(2784) VENTE APRÈS DÉCÈS,
Rue St-George, n° 47, de meubles et effets mobiliers.

Le mardi trente-un décembre mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin, il sera, par le ministère d'un commissaire-priseur, procédé, rue St-George, n° 47, à la vente aux enchères de divers meubles et effets consistant en bois de métiers pour la fabrique,

rouet, remises, commode, horloge, balais, poêle, lit garni, habillement et linge à l'usage d'homme, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(2777) *Avendre.* — Moulins à farine et aiguiserie pour armes, le tout mû par une machine à vapeur, à basse pression, d'une force éprouvée de 43 chevaux, et situé à St-Etienne (Loire), faubourg de la Badoulière, sur le bord de la rivière de Furens et à cinquante mètres de la route royale de Roanne au Rhône. Cette usine, de construction toute récente, n'ayant fonctionné qu'un an, est dans le meilleur état; elle se compose d'un atelier de meunerie à trois tournants, pouvant fabriquer 15,000 sacs de farine, et d'un atelier indépendant d'aiguiserie, duquel il peut sortir annuellement 40 à 45,000 canons de fusil, outre les armes blanches. On peut, à volonté, mettre toute l'usine en moulins ou toute en aiguiserie. Un lot à bâtir est attaché à l'usine et peut s'en détacher. S'adresser, pour plus de renseignements, à Lyon, chez M. Bruyn, notaire, place de l'Herberie.

(2775) A VENDRE.

1° Une taillanderie, une cave pour tenir les charbons, et un four tout contigu;
2° Une maison d'habitation;
3° Et un hectare de terrain de différentes natures de culture, garni d'une grande quantité d'arbres nuyers de bon rapport.
Les bâtiments ci-dessus sont construits sur ce terrain.

La taillanderie peut être convertie en toute espèce d'autre usine; elle est mise en jeu par des eaux abondantes qui ont une grande chute.

Ces immeubles sont situés sur la commune d'Aprieu, canton de Lempis, au lieu dit du Rivier, près de Rives, département de l'Isère.

La commune d'Aprieu est sur la ligne de Voiron à Lempis, elle n'est qu'à une lieue de distance de chacun de ces deux lieux.

Les personnes qui voudront faire cette acquisition s'adresseront à MM. Tercinet, notaire; Vial, propriétaire à Lempis, et Etienne-Joseph Perrin d'Aprieu, propriétaire des immeubles.

(2515 25) *Avendre pour cause de cessation de commerce.* — Un fonds de bijouterie bien achalandé. On donnera toute facilité pour les payements.

S'adresser à M. Mainerot, marchand bijoutier, passage de l'Argue, n° 12.

(2744 5) *A vendre.* — Un fonds de chapelier bien achalandé, situé à Lyon, rue Raisin, n° 9. S'y adresser.

(2738 9) *Avendre pour cause de décès.* — Fonds de café situé dans un des quartiers les plus passagers.

S'adresser chez M. Lacroix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 13, et chez M. Truche, bottier, rue de la Boucherie-des-Terreux, n° 5.

(2779) *Avendre.* — Un violon, véritable Hainier, qui a appartenu 25 ans à un des premiers artistes d'Allemagne.

S'adresser au bureau du journal.

(2758 2) *A vendre.* — Une étude de notaire-certificateur à la résidence de Cuiseaux, chef-lieu de canton, arrondissement de Louhans, département de Saône-et-Loire.

S'adresser, sur les lieux, à M^e Moyne, notaire, licencié en droit, titulaire; et à Lyon, à M. Reverchon, huissier, quai de la Baleine, chargé également de la vente d'une étude d'huissier à Lyon.

(2529 26) *A céder.* — Une étude d'avoué près le tribunal de Gueret (Creuse).

S'adresser à M. Baune, place Sathonnay, n° 4.

(2773 3) *A vendre ou à louer de suite.* — UNE BRASSERIE DE BIÈRE montée en grand de tous ses ustensiles, à Grenoble, hors la porte de France et les limites de l'octroi. On peut de suite y faire et vendre de la bière.

Il y a en outre aussi à vendre ou à louer de VASTES SALLES, BATIMENTS, JARDINS, pour faire des tivolis, maison d'éducation, etc.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal franc de port.

(2478 11) *A louer de suite.* — Un local de six pièces, propre à un restaurant, au-dessus du pavillon du café de Neptune, sur la Saône, quai Villeroi. S'y adresser.

(2771 3) On a perdu, il y a quelques jours, un chien de chasse d'arrêt, gris tigré, de grande taille. Récompense à celui qui le rendra.

S'adresser au bureau du journal.

(2664 4) On demande un jeune homme de 12 à 14 ans, pour apprendre le commerce. S'adresser chez M. Dumarest, grande rue Mercière, n° 22.

COMPAGNIE DU PONT SUSPENDU DE L'ÎLE-BARBE.

MM. les actionnaires de la C^e du pont suspendu de l'Île-Barbe sont prévenus que la répartition du dividende du 2^e semestre de

1833, sera ouverte à compter du 2 janvier 1834, chez M. Coste, notaire, rue Neuve. L'on paie de neuf à deux heures. (2780)

(2768 2) COMPAGNIE

D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales existe depuis 1819.

Ses opérations ont pour objet de garantir le paiement d'une somme au décès de l'assuré, au profit de ses héritiers, d'une personne étrangère, ou d'un établissement de bienfaisance.

On peut également se préparer à soi-même des ressources pour l'avenir.

La Compagnie reçoit aussi des capitaux pour servir de rentes viagères; elle accorde un intérêt gradué selon l'âge; ainsi: 8 p. % à 52 ans; 9 p. % à 57 ans; 10 p. % à 61 ans; 11 p. % à 64 ans; 12 p. % à 66 ans; 13 p. % à 70 ans.

Les rentes peuvent être constituées sur plusieurs têtes.

Elles sont payées à jour fixe.

Les opérations de la Compagnie sont garanties par les biens meubles et immeubles qu'elle possède.

Ses comptes sont publiés tous les six mois; un exemplaire en est remis à chaque assuré.

Ses bureaux sont à Lyon, rue Neuve-de la Préfecture, n° 1.

BAUDOUIN, orfèvre-joaillier-bijoutier, quai St-Antoine, n° 11.

Assortiment complet d'orfèvrerie plaquée et mixte, et de bijouterie dorées des premières fabriques de Paris, d'après les modèles les plus nouveaux et à des prix très-modérés.

On trouve aussi chez le même les siphons robinets pour vins mousseux, dont il est l'inventeur. (2762 2)

BRIQUETS HYDROGÈNES.

Ces briquets donnent du feu instantanément sans peine et sans danger, par la seule pression d'une soupape; ils ont aussi l'avantage d'être très-élégants.

Dépôt chez M. Sigaud, pharmacien, place St-Vincent. On trouve à la même pharmacie les Glyso-pompes d'A. Petit, si commodes pour les voyageurs et les malades.

QUINOBAUME DE GOSSELIN.

Seul remède, sûr, prompt et commode, contre les gonorrhées et les fleurs blanches pour lequel l'Académie de médecine a voté des remerciements unanimes à l'inventeur.

Dépôt chez M. Sigaud, pharmacien, place St-Vincent. (2778)

MOYEN DE GUÉRIR LES DENTS

SANS LES ARRACHER,

Chez M. Chambard, pharmacien, quai d'Orléans, n° 31, à Lyon.

Teinture approuvée par la société de médecine de Paris, pour calmer les douleurs de dents, arrêter leur carie et entretenir la fraîcheur de la bouche.

Poudre végétale pour blanchir les dents sans en altérer l'émail. (2786)

RACAHOUT

DES ARABES,

Seul aliment étranger approuvé par l'Académie royale de médecine, et autorisé par de... brevets du gouvernement;

Rue Richelieu, n° 26.

Le RACAHOUT DES ARABES, dont la célébrité augmente chaque jour, est le déjeuner habituel des princes arabes, du sultan et de ses odalisques, il communique une fraîcheur et un embonpoint remarquables. Les expériences, faites par l'Académie et les professeurs de la faculté, ont prouvé que cet aliment était très précieux pour les convalescents, les valétudinaires, les poitrinaires malades ou irrités, les estomacs délabrés, les femmes délicates, les vieillards, les nourrices, et toutes les personnes malades ou faibles, ou affectées de gastrites, de rhumes ou de catarrhes. Jamais découvert n'a obtenu ni mérité autant d'honorables approbations; il remplace pour les déjeuners l'échauffant café et l'indigeste chocolat. Prix: 4 fr. le demi flacon.

Le dépôt est à Lyon, chez M. CLARAZ, pharmacien, rue Neuve près la place de la Fromagerie. On y trouve aussi le Rob de Gayac, l'opiat balsamique et pilules de ce nom de M. Guérin de Paris. (2440 2)

Précieuses DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'Ecole Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n° 48, à Lyon.

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doive être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 40 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 23)

MALADIES DE POITRINE.

(2407 13) Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

AVIS RELATIF AU SIROP DE VELAR.

M. Courtois, prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage du Sirop de Vélar, qu'il n'a établi des dépôts de ce Sirop chez aucun pharmacien ni autre personne à Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce Sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à avoir du Sirop de Vélar de la pharmacie Courtois, sont prévenues qu'elles n'en trouveront que chez lui.

MALADIES SECRÈTES

Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéraments, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n° 32.

On fait des envois. (2336 15)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF de Séné*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres, Gales, répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc.* ; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.
On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 25)

Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) (2190 9)

LANGUE

ANGLAISE.

M. le professeur LAWRENCE, cédant aux instances de plusieurs chefs d'institution, ainsi qu'aux désirs d'un grand nombre de pères de famille, s'est décidé à fixer pour un temps indéterminé son séjour à Lyon. Les honorables suffrages dont il a été l'objet et les succès prodigieux que sa méthode a obtenus, lui ont fait un devoir de prendre cette détermination et de se rendre aux sollicitations des personnes qui désirent apprendre la langue anglaise d'une manière aussi sûre qu'elle est prompte et facile.

Il est visible tous les jours, de midi à deux heures, dans son domicile, rue St-Côme, n° 10, au deuxième. (2701 4)

OMMIBUS.

Le public est prévenu qu'il part tous les jours un Omnibus de la place des Terreux, à onze heures et demie très-précises du matin, pour la Mulatière, pour conduire les voyageurs aux voitures du chemin de fer de Lyon à St-Etienne.

Pour le retour, il prend également à la Mulatière, à l'arrivée des voitures du chemin de fer, les voyageurs qui veulent aller aux Terreux. (L'on se charge des paquets.) (2772 2)

Speciacles du 29 décembre.

GRAND-THÉÂTRE.

Le Barbier de Séville, opéra—La Bayadère, opéra.

CÉLESTINS.

Le Tartufe de Village, vaud.—Les Bonnes d'Enfants, vaud.—La Fille du Bourreau, vaud.

BOURSE DE PARIS du 25 décembre.

Cinq p. 0/0,	103f 80	103f 95	103f 90	103f 95
—fin cour.,	104f	104f 10	104f	104f 10
Emp. 1831,				
Quat. p. 0/0,	90f 40			
Trois p. 0/0,	75f 10	75f 15	75f 10	75f 16
—fin cour.,	75f 20	75f 35	75f 20	75f 30
Ren. de Nap.	91f	91f 30	91f 25	91f 20
—fin cour.,	91f 25	91f 30	91f 25	91f 25
Emp. d'Esp.	86f 1/4			
Rent. perp.,	69f 1/8			
Cortès,	18f			
Emp. rom.,	92f			
Emp. helge,	96f 1/2			
Em. d'Haiti,				
Act. de la b.	1735f			
Quat. cana.,	1140f			
Caisse hyp.,	592f 50			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.